

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 1^{er} juin 2018 portant désignation des membres
de la Chambre de recours de l'enseignement supérieur non
universitaire libre de caractère confessionnel**

A.Gt 30-10-2018

M.B. 14-12-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 159;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 février 1998 portant délégations de compétences et de signatures aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment l'article 69 complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001, 21 janvier 2004, 14 mai 2009, 14 octobre 2010 et 6 février 2014;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2018 portant désignation des membres de la Chambre de recours de l'enseignement supérieur libre non universitaire de caractère confessionnel;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, 2^{ème} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2018 portant désignation des membres de la Chambre de recours de l'enseignement supérieur libre non universitaire de caractère confessionnel, les mots «Mme Laurence VINCENT», «M. André LORGE» et «M. Yvan SCOYS» sont respectivement remplacés par les mots «M. René FONTENELLE», «M. Daniel PONCELET» et «Mme Valérie MAYENCE».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les Chambres de recours déjà convoquées à cette date, conservent la composition qui était la leur au moment de la convocation.

Bruxelles, le 30 octobre 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

L. SALOMONOWICZ.